**GUIDE DE REMPLISSAGE DE LA FICHE D’ENQUÊTE**

**I : Identification et localisation de la structure**

**Le code :** ne rien écrire (réservé aux opérateurs de saisie)

**Nom de la structure :** exemple : CEEP privé Wendyam ; CEEP Public du secteur 5 de Diébougou ; Bisongo de Salogo etc.…)

**Année d’ouverture :** c’est l’année d’autorisation délivrée par l’autorité compétente de construire une structure d’éducation préscolaire conformément au cahier des charges. Elle n’est pas forcement la même que la date de reconnaissance officielle des structures privées.

**Date de démarrage des activités de l’année en cours :** mentionner la date de démarrage effective des activités au sein de la structure. **Type :** cocher la case correspondante.

**Statut :** cocher la case correspondante (seuls les Bisongo sont des structures communautaires.)

**Système :** cocher la case correspondante (seuls les Haltes garderies sont des structures non formelles.)

**Fondateur/Promoteur :** écrire les nom et prénoms du Fondateur ou du Promoteur ainsi que sa profession actuelle, son téléphone, touten cochant le sexe

**Localisation :** indiquer sans abréger le nom des entités administratives ainsi que celui de la CEB.

**Milieu :** indiquer si la structure est dans un milieu urbain (les 45 chefs lieu de province plus Garango, Bittou, Pouytenga et Niangoloko) ou rural.

**Adresse :** l’accent sera mis sur le numéro du téléphone qui doit être fonctionnel et permanent (fixe et/ou mobile.)

**II : DONNEES GENERALES SUR LA STRUCTURE**

Cocher lisiblement les cases correspondantes (au **2.8** le nombre de rationnaires par jour est ***le nombre d’enfants qui sont servis en repas pour un jour : en général, c’est l’effectif de la structure.)***

**III : CARACTERISTQUES DES LOCAUX**

Prendre une ligne pour chaque local de la structure. Si la structure a deux (02) salles d’activité, un (01) bureau et une (01) latrine, on doit avoir au total quatre (04) lignes renseignées.

Il est important de respecter l’ordre en commençant par les salles d’activité, le bureau et enfin la latrine.

**IV. ETAT NOMINATIF DU PERSONNEL ADMINISTRATIF, D’EDUCATION ET DE SOUTIEN DE LA STRUCTURE**

Ecrire les noms et prénoms du personnel en commençant par ceux en charge de l’éducation dans l’ordre ***de la petite à la grande section***

NB : ***les moniteurs*** sont ceux rémunérés par les parents d’enfants des CEEP publiques et de certaines structures communautaires notamment les Bisongo. **Les *petites mamans et les petits papas*** sont des termes consacrés uniquement au personnel d’éducation des Bisongo.

**V. REPARTITION DES ENFANTS PAR AGE, SEXE ET SECTION**

**Attention :** Pour les noms et prénoms des éducateurs, se référer à la ***page 3*** en suivant les numéros d’ordre : ce sont ces mêmes numéros de la ***page 3*** qui sont appelés ***« numéro de l’éducateur»*** à la ***page 4***.

Pour les classes multigrades, veuillez séparer les sections (par exemple, si une seule salle abrite trois sections, le numéro de la salle ne change pas. Mais les sections sont mentionnées de façon distincte : ***petite, moyenne et grande sections*** et un éducateur est affecté dans chaque section s’ils sont au nombre de trois. Autrement, un seul serait en charge de plusieurs sections groupées.

Le total des enfants répartis par âge pour chaque section doit correspondre à l’effectif total des enfants de la section.

***NB :*** pour les structures de plus de six (06) sections, ***la page 4*** doit être photocopiée pour la suite.

**VI. REPARTITION DES ENFANTS PAR SECTION ET SELON LA PROFESSION DES PARENTS/TUTEURS**

Le total des enfants répartis par section selon la profession des **parents/tuteurs** doit correspondre à l’effectif total des enfants de la section.

Les informations doivent être collectées en début d’année à l’inscription des enfants.

**VII. DONNEES SUR LES ENFANTS ORPHELINS PAR SEXE ET PAR SECTION**

**Enfants orphelins de père et de mère :** Préciser le nombre d’enfants ayant tous les deux parents décédés.

**Enfants orphelins de père** : Préciser le nombre d’enfants ayant **seulement** leur père décédé.

**Enfants orphelins de mère** : Préciser le nombre d’enfants ayant **seulement** leur mère décédée.

**Auditeurs déplacés internes** : il s’agit des auditeurs réinscrits dans votre structure suite à un problème (insécurité, catastrophe…) survenu dans la structure d’origine.

**VIII. DONNEES SUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP PAR SEXE ET PAR SECTION**

Préciser le nombre d’enfants affectés par chaque type de handicap dans le tableau

**IX. DISTANCE SEPARANT LE DOMICILE DE LA STRUCTURE**

Les informations doivent être collectées en début d’année à l’inscription des enfants. Si tel n’est pas le cas, veuillez-vous référer ***au secteur ou au quartier*** d’habitation de l’enfant en vue d’évaluer la distance.

**X : EQUIPEMENT**

Ne comptabiliser que ce qui est utilisable (en bon état ou passable).

**XI / INFORMATIONS SUR L'EDUCATION EN SITUATION D'URGENCE**

**11.2. Rigole :** Une rigole est un petit canal artificiel ou naturel permettant d’évacuer les eaux de pluie.

**11.3. Haies vives :** clôture faite d’arbres et d’arbustes pour protéger les infrastructures contre les vents.

**11.4. Fumigation** : Moyens de protection des vivres, des manuels, du mobilier… contre les parasites et rongeurs à l’aide d’insecticides, de raticides et autres produits.

**11.6. Plan de contingence ou de préparation** : ensemble de mesures préventives prises par la communauté éducative pour répondre aux survenues des risques.

**11.7. Dispositif d'alerte précoce :** Tout moyen servant de code permettant de signaler un danger imminent (sifflet, tam-tam, cloche, cri…).

**A RETENIR**

Toutes les fiches reçues doivent être renseignées et retournées.

* Les structures fermées porteront la mention ***« EXISTE MAIS FERME TEMPORAIREMENT »*** ou ***« FERME DEFINITIVEMNT »*** et au cas échéant ***préciser la raison.***
* Les structures sans effectifs porteront la mention ***« SANS EFFECTIFS » :*** ce qui voudrait dire que le recrutement n’est pas encore fait (cas des Bisongo qui peuvent modifier leur calendrier scolaire en fonction des occupations des parents/tuteurs dans le village.)
* Les structures introuvables porteront la mention ***« NON RETROUVE. »*** Il s’agit des structures déplacées : cas des nomades ou des réfugiés.